



Compte-rendu du Comité syndical du 7 juillet 2016

Séance ordinaire du 7 juillet 2016

L'an deux mille seize, le sept juillet à 18 heures, le Comité syndical s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par le règlement, sous la présidence de Monsieur Daniel Vitte, Président.

Présents : Messieurs Jean-Louis KOCH, Denis RIVIERE, Pierre BOZON, Gilles REBRION, Max GAUTHIER, Jean-Claude CARRE, Rémy RABATEL, Daniel RABATEL, Daniel VITTE, Pascal GREAUME, Henri DESROCHE, Jacques GARNIER, Denis PONCET, Jean-Claude BIETRIX, Denis ANDRE, Michel DREVON, Jean-Charles GALLET, Gilbert GUINET, Jean-Michel FERRUIT, Henri RIVIERE, Gilles BOURDIER.

Excusés : Madame Nicole Gigarel, Messieurs Denis MAGNIN, Philippe BOYER, Jean-Marc BOUVET, Eric GADOU, Sébastien ESMIOL, Claude ALBERT, Christophe JULLIAN-DESAYES, Jean-Louis TRANIER, Gilles CECILLON, Jean-Pierre LOVET.

Nombre de membres : afférents au Comité syndical : 32 – En exercice : 32 – Qui ont pris part à la délibération : 21

Secrétaire de séance : Pascal Greaume

Date de convocation : 15 juin 2016

A l'unanimité, le Comité syndical approuve le registre des délibérations du Comité syndical du 21 avril 2016.

1/ RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES EAU, ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Vincent Bouvard, directeur technique, présente le rapport annuel de l'année 2015 des services eau potable, assainissement collectif et assainissement non collectif. Il développe quelques indicateurs essentiels comme le prix des services, la gestion patrimoniale des réseaux, le nombre d'abonnés...

Concernant l'eau potable, il est remarqué une baisse des recettes des redevances eau, malgré une hausse du tarif et du nombre d'abonnés. Ce phénomène s'explique par une baisse de la consommation d'eau (environ 103 m³ en 2015 au lieu de 116 m³ en 2010).

Pour 2015, de nettes améliorations sont constatées au niveau du suivi des prélèvements, de la gestion patrimoniale et du suivi qualitatif des ressources. Il est noté que le rendement du réseau d'eau potable atteint 80.4 % grâce essentiellement à la recherche des fuites mise en place il y a quelques années. Toutefois, le taux de renouvellement des canalisations est très faible (au alentour de 0.5 %).

S'agissant de l'assainissement collectif, il ressort une évolution régulière du nombre des abonnés ainsi qu'une augmentation significative du prix de la redevance assainissement.

Au niveau de la performance des systèmes d'assainissement, quatre ouvrages sont non conformes : Chélieu, Doissin (Les Léchères), Panissage et Ste Blandine (Bel Air). Des travaux de requalification des stations sont prévus ou en cours.

Pour l'assainissement non collectif, les tarifs sont inchangés depuis plusieurs années. Pour 2015, il résulte que 87 % des installations individuelles contrôlées sont conformes.

Après échanges, le Comité syndical, à l'unanimité, approuve le rapport des services de l'année 2015.

2/ CONTROLE DES POTEAUX INCENDIE

Daniel Rabatel, vice-président, rappelle l'accord de principe, constaté lors de la dernière réunion, sur la prise en charge des contrôles des poteaux incendie par le Syndicat.

Dans un premier temps, afin de mettre en place cette nouvelle mission, il s'avère nécessaire de procéder à la modification des statuts du Syndicat. Ainsi, un nouvel article serait ajouté, s'intitulant ainsi « *article.. : mise à disposition des services pour le contrôle des équipements de défense contre l'incendie. Le Syndicat met à disposition, à la demande des communes et communautés de communes, membres du Syndicat, des services pour la réalisation des contrôles réglementaires des poteaux d'incendie* ».

Les élus, à l'unanimité, approuvent la modification énoncée ci-dessus.

Ensuite, Daniel Rabatel donne connaissance du projet de convention proposé aux collectivités ainsi que du tarif proposé.

S'agissant de la convention, un exemplaire sera adressé à chaque délégué pour lecture et cette question sera revue lors de la prochaine réunion.

Concernant le tarif, le Comité syndical, à l'unanimité, fixe le contrôle d'un poteau incendie à 19 € HT, tout en précisant que cette prestation s'effectuera en présence d'un agent de la commune ou de la communauté.

3/ ETUDES ET TRAVAUX

3.1. Doissin : station d'épuration et mise en séparatif du hameau du Pacalin

Henri Rivière, vice-président, rappelle les projets sur la commune de Doissin : construction d'une unité d'épuration et travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement sur le secteur du Pacalin.

Dans ce cadre, une consultation a été lancée fin juin pour les deux opérations. Avec une réception des offres pour le 9 août 2016, le choix des deux entreprises aura lieu le 31 août pour les travaux de réseau, et le 14 septembre pour la construction de la station d'épuration, suite à une audition le 7 septembre des trois meilleures entreprises choisies le 31 août.

Par ailleurs, la commune de Doissin a le projet de réaliser des travaux sur le réseau d'eaux pluviales du secteur du Pacalin. La commune a sollicité le Syndicat afin d'intégrer son projet à celui de l'assainissement collectif. Les élus, à l'unanimité, acceptent la proposition de la commune de Doissin et autorise le Président à signer la convention de groupement de commandes entre les deux collectivités.

3.2. St Didier de la Tour : RD 1006 et route des Rivoires

Henri Rivière, vice-président, informe l'assemblée de l'état d'avancement des travaux en cours sur la commune de St Didier de la Tour.

S'agissant de la RD 1006, les travaux prévus le long de la route de Lyon sont terminés, il reste seulement à réaliser le renforcement de la canalisation d'eau potable située sur la route de Marlieu desservant le lotissement du Luépi.

Concernant la route des Rivoires, le renouvellement de la canalisation d'eau potable et la reprise des branchements privés sont terminés. Cependant, sont prévus, dans les prochains jours, la pose d'un débitmètre de sectorisation et la reprise des accotements.

Henri Rivière précise que les entreprises ont réalisé les travaux ci-dessus de façon satisfaisante.

3.2. Système d'Information Géographique (SIG)

Vincent Bouvard, directeur technique, rappelle le projet de gestion patrimoniale des réseaux du Syndicat et expose les difficultés rencontrées sur le terrain empêchant une réalisation précise des relevés. Ce problème est résolu par l'acquisition d'un second GPS, utilisé en station fixe. Le montant de cet achat s'élève à 7 900 € HT.

Par ailleurs, Vincent précise la nécessité de recourir à un nouvel apprenti afin de poursuivre, au même rythme, l'intégration de l'ensemble des réseaux eau et assainissement.

Afin de financer ces deux opérations, il est proposé de déposer une demande de subvention complémentaire auprès de l'Agence de l'eau.

Le Comité syndical, à l'unanimité, approuve les projets cités ci-dessus et sollicite l'Agence de l'eau pour leur financement.

4/ QUESTIONS DIVERSES

4.1 Gestion du personnel

Daniel Vitte, président, expose les différents mouvements au niveau du personnel du Syndicat et demande à l'assemblée de se prononcer.

A l'unanimité, les élus approuvent :

- la création d'un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe et la suppression d'un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe, suite au changement de filière d'Armelle Begon chargée de la cartographie et de la gestion administrative du SPANC,
- la création d'un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe et la suppression d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe, suite à la réussite d'examen de Sébastien Lazzarotto.

Daniel Vitte informe l'assemblée de l'emploi, pendant l'été, de Chloé Gandy (pour le mois de juillet) et de Margot Perrin-Bit (du 1^{er} au 19 août).

4.2. modification de la Commission d'appel d'offres

Daniel Rabatel, vice-président, informe l'assemblée que l'ordonnance du 29 janvier 2016, relative aux marchés publics, a modifiée la constitution des commissions d'appel d'offres des EPCI. Ainsi, elles doivent être composées de cinq membres titulaires et cinq suppléants.

Le Comité syndical, à l'unanimité, élit les membres composant la nouvelle commission d'appel d'offres, soit :

- président : Daniel Vitte suppléant du président : Claude Albert
- titulaires : Daniel Rabatel, Henri Rivière, Jean-Charles Gallet, Jean-Pierre Lovet, Denis Poncet
- suppléants : Gilles Cécillon, Gilbert Guinet, Jean-Michel Ferruit, Denis André, Rémy Rabatel.

4.3. délibération modificative

Jean-Charles Gallet, vice-président, expose la nécessité d'effectuer des virements de crédits, sur le budget de l'eau potable.

Le Comité syndical, à l'unanimité, accepte les virements suivants :

Section de fonctionnement :

- diminution à l'article 023 « virement à la section d'investissement » 34 000 €
- augmentation à l'article 6811 « dotations aux amortissements » 34 000 €

Section d'investissement :

- diminution à l'article 021 « virement de la section de fonctionnement » 34 000 €
- augmentation à l'article 2805 « concessions et droits similaires » 16 200 €
- augmentation à l'article 28131 « réseaux adduction eau » 5 800 €
- augmentation à l'article 28182 « matériel de transport » 10 000 €
- augmentation à l'article 28184 « mobilier » 2 000 €

4.3. indemnités des régisseurs

Jean-Charles Gallet, vice-président, fait part de la demande du trésorier au sujet de l'attribution de l'indemnité aux régisseurs des régies. Le Syndicat comportant trois régies (redevance eau et assainissement, redevance SPANC et régie d'avances pour dépenses), trois régisseurs sont nommés et peuvent ainsi percevoir la petite indemnité prévue par les textes.

Les élus, à l'unanimité, décident de verser la totalité des indemnités aux régisseurs concernés.

4.4. ligne de trésorerie budget assainissement

Jean-Charles Gallet, vice-président, rappelle la ligne de trésorerie, d'un montant de 500 000 €, pour le budget assainissement, auprès de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes. Ce contrat se terminant fin juillet, il propose de le renouveler pour une année au taux Eonia, plus une marge de 1.70 %, et avec des frais de dossier s'élevant à 2 000 €.

A l'unanimité, les élus approuvent le renouvellement de ce contrat auprès de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes, aux conditions énoncées ci-dessus.

4.5. allocation en non-valeur

Daniel Vitte, président, présente des créances irrécouvrées pour la somme de 1 279.12 € TTC, représentant neuf créances de trois abonnés. Il précise que malgré les nombreuses poursuites, ces factures demeurent impayées. C'est pourquoi, il suggère d'admettre en non valeur ces créances. A l'unanimité, le Comité syndical accepte cette proposition.

4.6. avenir du Syndicat

Daniel Vitte, président, rappelle le retrait de la commune du Pin au 1^{er} juillet 2016 et le projet de retrait de la commune de Châbons au 1^{er} janvier 2018. Ces modifications de notre périmètre placeront le Syndicat dans une situation financière difficile.

Par ailleurs, la loi Notre précise que si, après le 1^{er} janvier 2017, un syndicat n'exerce pas sa compétence sur des communes appartenant à trois intercommunalités, il est dissous. Le Syndicat de la Haute Bourbre se trouvera dans cette situation, son périmètre s'étendra sur la Communauté de Communes des Vals du Dauphiné et la Communauté de communes Bièvre Est.

D'autre part, un groupe de travail « eau et assainissement » sera mis en place dans le cadre de la réflexion de la future Communauté de communes des Vals du Dauphiné.

Le prochain Comité syndical aura lieu jeudi 28 septembre à 18 heures.